

---

que des politiques nationales dévient un peu du précepte fort positif du traitement national afin de protéger des intérêts économiques essentiels, ou qu'elles comportent certaines restrictions sur l'établissement des investisseurs étrangers.

Comme je l'ai dit au début de mon allocution, l'investissement n'est pas le seul domaine où peut se manifester le nationalisme économique. Les politiques commerciales ou des mesures commerciales spécifiques peuvent également être motivées par des objectifs nationalistes qui peuvent ne pas correspondre fidèlement aux intérêts économiques fondamentaux. On aurait effectivement de la difficulté à trouver un pays dont la politique commerciale applique intégralement les principes du libre commerce. En ce qui concerne, par exemple, l'agriculture, la plupart des pays accordent une certaine priorité à garantir la sécurité des approvisionnements alimentaires par le maintien d'une capacité de production nationale, même si ces denrées pourraient être obtenues à moindres coûts par l'importation. Il en est de même des autres secteurs jugés essentiels pour le maintien d'une certaine mesure d'indépendance économique. La plupart des pays encouragent la substitution des achats locaux aux importations, parfois par l'adoption de mesures législatives comme en témoignent certaines mesures américaines. Les exportations peuvent être restreintes pour des raisons de sécurité. Ces politiques et ces mesures influent sur le commerce international.

En période de difficultés économiques comme celle que nous connaissons depuis quelques années, la tendance à protéger l'industrie nationale du choc de la concurrence étrangère est beaucoup plus forte. Les gouvernements sont fortement pressés de promulguer des mesures visant à maintenir les emplois : ce pourront être des mesures à la frontière destinées à limiter les importations, ou des mécanismes d'appui des exportations comme les subventions qui perturbent les échanges internationaux. Nous avons vu ces dernières années une multiplication des mesures touchant le commerce : mesures de sauvegarde couramment prises en vertu du GATT ; arrangements bilatéraux (comme les accords d'autolimitation des exportations) ; subventions à l'exportation ; surenchère en matière de crédits d'exportation. Vous savez également que le Congrès américain est appelé à se prononcer sur des projets de loi touchant le contenu national et la réciprocité en matière commerciale.

Je ne dis pas que toutes ces mesures sont illégitimes ou injustifiées. Les mesures de sauvegarde sont même partie intégrante du système commercial international concrétisé par le GATT : les pays membres ont le droit de recourir à des sauvegardes lorsque des importations portent ou menacent de porter préjudice aux producteurs nationaux. Mais je dis que la montée du chômage et la situation de crise dans laquelle se trouvent nos industries ont parfois suscité des attitudes négatives à l'égard des importations. Ainsi, on est aujourd'hui davantage porté à invoquer la concurrence étrangère « déloyale » pour expliquer les problèmes économiques et à justifier l'adoption de mesures protectionnistes par le fait que d'autres partenaires font de même. Voilà une tendance que les gouvernements doivent contrer résolument si nous voulons éviter l'expérience désastreuse des années 30.

---